

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
73^{ème} SESSION
« Silva 2015 »

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Octobre 2015
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois.....	3
Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB).....	3
Emploi et chômage.....	3
Situation des ménages.....	4
Échanges extérieurs.....	4
Finances publiques.....	4
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois	5
Encourager la construction de bâtiments en bois.....	5
Le bois-énergie et l'articulation des usages.....	5
Les enjeux commerciaux du secteur bois.....	6
Dynamiser le fonctionnement de la filière.....	7
Programmes de recherche et développement.....	7
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	9
3.1. Déterminants de long terme.....	9
Conscience environnementale des consommateurs.....	9
3.2. Déterminants de court terme.....	9
Marché du logement et de la construction.....	9
Conditions météorologiques et événements ponctuels.....	10
Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national.....	10
Transition énergétique.....	10
4. Evolution des marchés des produits forestiers.....	11
A. Matière première bois.....	11
B. Bois énergie et politiques de promotion.....	15
C. Produits forestiers certifiés.....	17
D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée.....	20
E. Sciages résineux.....	23
F. Sciages feuillus.....	24
G. Panneaux dérivés du bois.....	26
H. Pâte à papier et papiers cartons.....	28
I. Produits innovants à base de bois.....	30
J. Construction et habitat.....	31
5. Tableaux.....	32

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

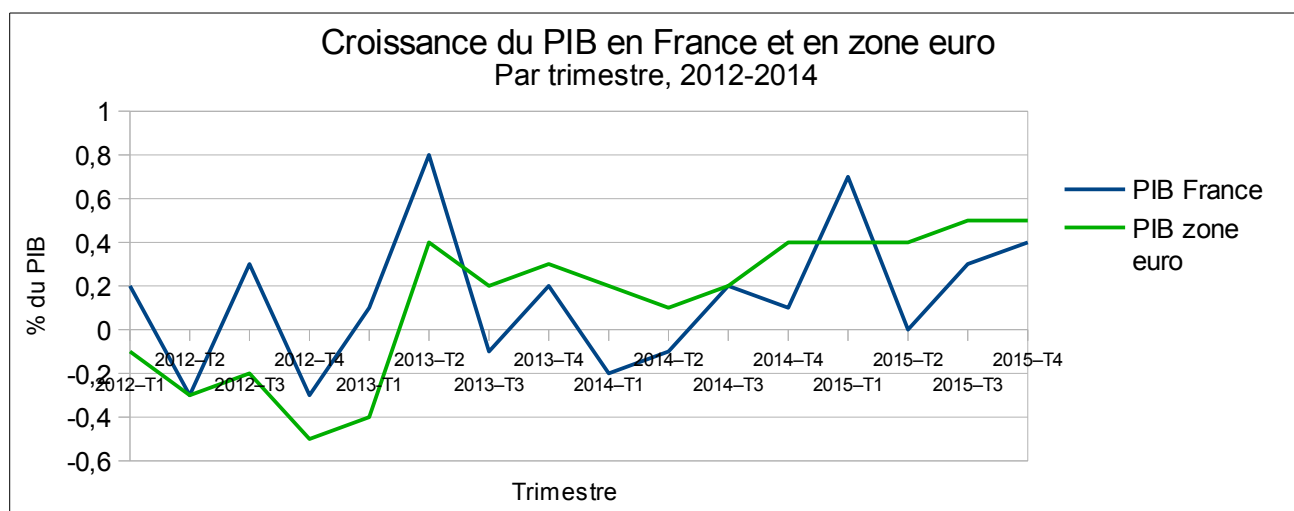
L'économie française a de nouveau été en récession pendant les deux premiers trimestres de l'année 2014 (le PIB a diminué respectivement de 0,2 % et 0,1%). Une reprise ponctuelle, certes timide, a réellement été amorcée au second semestre 2014 et surtout au premier trimestre de l'année 2015, qui a connu une croissance de 0,7 %. L'économie française, en 2014 et début 2015, a donc eu une évolution se situant dans la moyenne de celle de la zone euro.

La croissance récente a plus particulièrement été provoquée par les baisses concomitantes de l'euro par rapport au dollar et du cours du pétrole, qui sont toutes les deux intervenues à partir du second semestre 2014. Cette reprise est notamment tirée par la consommation des administrations publiques mais également par celle des ménages.

Le PIB est cependant resté stable au deuxième trimestre 2015, avec une croissance nulle, entre autre du fait de la moindre consommation des ménages.

Les projections pour la fin de l'année 2015 confirmeraient une augmentation du PIB régulière de l'ordre de 0,3 % par trimestre.

Les deux évolutions mondiales que sont les baisses de l'euro et des cours du pétrole ont également eu un effet bénéfique sur la production, qui a crû de 0,7 % en 2014 et qui continue d'accélérer au début de l'année 2015 (+0,8 % au premier trimestre). La situation est cependant contrastée selon les branches : alors que l'industrie manufacturière connaît un regain d'activité (+1,3 % au premier trimestre 2015), le secteur de la construction accuse une nouvelle baisse d'activité de l'ordre de -1 % par trimestre ; les services ont une activité qui progresse régulièrement autour de 0,3 % par trimestre.



Source : INSEE, Note de Conjoncture juin 2015. Pour les 2 derniers trimestres de 2015, il s'agit de chiffres prévisionnels.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France en 2014 est celui de l'emploi. Ainsi, l'emploi a légèrement progressé en 2014 (+22 000 postes) avec des situations contrastées entre l'emploi marchand (-45 000 postes) et l'emploi non marchand (+67 000 postes). L'emploi marchand progresse néanmoins à partir du premier trimestre 2015, sous l'effet notamment des politiques visant à enrichir la croissance en emplois (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, Pacte de responsabilité et de solidarité) et l'emploi continue à accélérer en grande partie

du fait des contrats aidés.

Les secteurs de l'industrie et de la construction accusent une baisse du nombre d'emplois atteignant respectivement -1,1 % et -3,5 % sur un an (entre début 2014 et début 2015) tandis que l'emploi progresse de 0,6 % dans le tertiaire sur la même période.

Cependant, cette hausse du nombre d'emplois au total est insuffisamment importante pour compenser l'augmentation de la population active. Cela a entraîné une légère augmentation du taux de chômage qui est passé de 10,2 % à 10,3 % en un an. Au second semestre 2015, la hausse attendue de l'emploi permettrait néanmoins d'absorber la hausse de la population active et ainsi de stabiliser le taux de chômage.

- Situation des ménages

La situation économique des ménages français s'est légèrement améliorée durant l'année 2014. D'une part, leur pouvoir d'achat a augmenté de 1,1 % après une stagnation de la situation en 2013. Le début de l'année 2015 et les projections pour le reste de l'année montrent que cette tendance pourrait s'accélérer avec le léger regain d'inflation constaté : le pouvoir d'achat augmenterait ainsi dans des proportions comparables à l'année 2007 qui a précédé la crise économique mondiale.

D'autre part, la consommation des ménages a augmenté dans l'ensemble malgré une évolution en dents de scies du fait des faibles dépenses de chauffage liées aux températures douces ressenties pendant l'hiver. La hausse de la consommation pourrait s'accélérer également en 2015, en ligne avec l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux d'épargne est cependant resté stable entre 15 % et 16 %.

- Échanges extérieurs

En 2014, le commerce mondial des biens accélère, tirée par la reprise économique des pays avancés alors que l'activité ralentit dans les pays émergents. De ce fait, la demande internationale adressée à la France augmente de 3,3 %, notamment de la part de l'Allemagne et de l'Espagne. Les exportations en volume progressent donc de 2,4 % en un an, grâce entre autre au dynamisme des exportations de biens manufacturés. Celles de matériels de transport et de biens d'équipement ralentissent et seules les exportations de biens alimentaires continuent de diminuer (-1,5 % en 2014).

La France continue aussi à augmenter ses importations qui grimpent de 3,8 % en volume, tirées notamment par les produits manufacturés, les biens d'équipement et les matériels de transport, qui connaissent tous une accélération après la hausse connue en 2013.

Le solde des échanges extérieurs est quasiment stable en 2014 et, avec -39,2 milliards d'euros, il reste largement déficitaire.

Les exportations continueraient à augmenter en 2015 avec une nette accélération du fait de la persistance des effets de la dépréciation passée de l'euro.

- Finances publiques

En 2014, le déficit public s'élève à 4,0 % du PIB et continue donc de se réduire. Cela s'explique par une hausse plus rapide des recettes publiques, qui connaissent une évolution moindre par rapport à 2013 (+1,9 %), que des dépenses publiques (+1,6 %), dont l'augmentation est notamment portée par la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Hormis ce dispositif, l'augmentation des dépenses publiques ralentit grâce à la baisse des taux d'intérêt et d'une inflation en recul. Le déficit des administrations publiques centrales a augmenté en 2014 après une baisse notable en 2013. Celui des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales diminue en 2014.

Au total, la dette publique continue donc à augmenter en 2014 pour atteindre 95,6 % du PIB, soit 2 037,8 milliards d'euros.

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

De nombreuses mesures politiques sont élaborées en France pour dynamiser la filière forêt-bois qui, malgré l'importance de la ressource sur le territoire (la forêt recouvre 30 % du territoire nationale et est donc la quatrième forêt européenne), affiche chaque année une balance commerciale fortement négative. Le déficit a été de 5,8 milliards d'euros en 2014, chiffre stable par rapport à l'année précédente. Les politiques principales exposées ici visent à rendre une viabilité économique à la filière, tout en intégrant les enjeux sociaux et écologiques liés à la gestion forestière et à l'utilisation du bois.

- Encourager la construction de bâtiments en bois

La construction de bâtiments en bois en France imprègne peu les modèles architecturaux traditionnels, excepté dans les régions de l'Est où elle est plus fortement implantée. L'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables, en particulier concernant le stockage du carbone dans les éléments de construction en bois et le remplacement de matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment) que cela implique.

Le plan « Industries du bois » est l'un des plans de la nouvelle France industrielle (NFI) lancés le 12 septembre 2013 par le Président de la République et le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Il constitue un projet-phare pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction.

Ce plan a pour objet de démontrer, de manière très concrète par la réalisation de bâtiments, la faisabilité de construire en bois en grande hauteur et de démocratiser, par la suite, les solutions techniques les plus adéquates.

Il vise à réimplanter sur le territoire national les activités de transformation du bois et à accélérer la massification de l'offre, dans le respect d'une grande qualité architecturale, notamment en faisant de la construction d'immeubles à vivre en bois le cœur de cette stratégie. Il s'agit pour ce faire de rendre la filière plus compétitive en améliorant l'accès à la ressource forestière et en développant la construction bois. L'ambition majeure du plan consiste à lever divers freins techniques, réglementaires et culturels, d'abord en qualifiant le produit dans une démarche pilote, puis en le déployant sur le territoire.

Le plan se déclinera également en région et soutiendra les industriels locaux qui décideraient d'en suivre la logique. Derrière la cible « phare » des bâtiments de grande hauteur (15 étages), c'est l'ensemble de la construction en bois qui est tirée.

Ce plan, dont le coût est estimé à environ 8 M€, a vocation à être financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA), à l'instar des autres plans de la Nouvelle France Industrielle, ainsi que par des financements privés. Il sera examiné par le Commissariat général à l'investissement (CGI) avant la fin de l'année 2015.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Les ambitions du gouvernement français concernant l'évolution de la consommation énergétique du pays sont inscrites dans la **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**, promulguée le 17 août 2015. Les objectifs fixés s'inscrivent dans une visée plus globale de lutte contre le changement climatique et concernent la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la baisse de la consommation énergétique finale, la diminution de la consommation d'énergie fossile et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030. Afin d'atteindre ces objectifs une feuille de route, nommée **Stratégie Nationale Bas Carbone**, est en

cours d'élaboration et sera approuvée d'ici la fin de l'année 2015.

La hausse significative annoncée de la part du renouvelable dans le mix énergétique français concerne au premier chef le secteur du bois. En effet, le bois a contribué en 2013 à plus de 40 % à la consommation primaire d'énergie renouvelable (elle-même représentant 9,4 % de la consommation énergétique primaire totale). Cette politique volontariste influencera sans aucun doute le marché du bois en augmentant la demande de bois destiné à la production de chaleur et d'électricité.

Cependant, une promotion du bois-énergie peut aussi fragiliser la filière en provoquant un déséquilibre entre la demande et l'offre. En effet, pour être conduite dans un souci de durabilité économique et écologique, une telle politique doit :

- prendre en compte la disponibilité de la ressource pour que la hausse probable de la mobilisation soit compatible avec la gestion durable des forêts ;
- rechercher un équilibre avec la nécessité de hiérarchiser les usages du bois : la transformation en produits bois est plus efficace que sa consommation immédiate en bois de chauffage sur le changement climatique (car elle permet le stockage du carbone sur une plus longue période, stockage récemment reconnu d'intérêt général dans la loi française) ;
- éviter de créer des conflits d'usage du bois qui exacerberaient la détérioration du tissu économique et de l'emploi dans la filière bois.

Ces divers éléments ont été pris en compte dans l'élaboration du projet « **Dynamic Bois** » qui vise à sélectionner des groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Ce projet est financé à hauteur de 30 millions d'euros par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Sa conception a été réalisée en partenariat avec les Ministères chargés de l'écologie, de l'énergie et des forêts, assurant ainsi la prise en compte des objectifs multiples qui peuvent être assignés à la forêt et au matériau bois. Les dossiers seront sélectionnés en septembre 2015 pour un démarrage des actions sur les territoires dès le mois d'octobre.

- Les enjeux commerciaux du secteur bois

Le commerce du bois et de ses produits dérivés, secteur fortement déficitaire en France, est lié aux enjeux de compétitivité économique de la filière industrielle mais aussi à divers enjeux de politique environnementale.

Concernant les importations de bois, le **règlement bois de l'Union Européenne (RBUE)** est mis en œuvre en France depuis la fin de l'année 2014 par le biais de contrôles sur les entreprises importatrices. Les contrôles effectués permettront de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la **Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)**, promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCo, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement.

Pour ce qui est des exportations, le traitement phytosanitaire des bois ronds se développe de manière significative sur le territoire national. Dans ce contexte, les autorités sanitaires françaises ont pris la décision de ré-examiner les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qu'ils soient d'ordre sanitaires à l'égard des applicateurs, des personnes présentes ou appelées à manipuler les grumes, ou d'ordre environnementaux. Après expertise des pratiques constatées, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a émis des doutes sur l'efficacité des traitements par pulvérisation au regard des exigences sanitaires des pays importateurs. Par ailleurs, compte tenu des expositions

potentiellement très importantes pour les opérateurs, elle a émis un avis défavorable pour le traitement insecticide des grumes dans ces conditions. Le traitement par fumigation en enceintes fermées est désormais le seul autorisé.

Au-delà de ces évolutions en matière de traitement phytosanitaire des grumes dédiées à l'exportation, de nouvelles modalités de délivrance des certifications d'exportation viennent également d'être portées à la connaissance des opérateurs. Les services sanitaires auprès des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont appelées à renforcer significativement leurs contrôles physiques sur les sites de traitement.

Si la région d'origine du bois est différente de la région où le traitement a lieu, la demande de certificat devra être accompagnée d'un document d'information phytosanitaire intra-communautaire (DIPIC).

- Dynamiser le fonctionnement de la filière

La volonté française d'améliorer la compétitivité de la filière bois s'est traduite fin 2013 par l'instauration d'un **Comité Stratégique de Filière** (CSF), adossé au Conseil National de l'Industrie présidé par le Premier Ministre, dans le but de dynamiser l'activité industrielle de transformation du bois. Les travaux ont abouti à la rédaction d'un contrat de filière prenant en compte les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, l'innovation technique et commerciale, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique. Ce contrat a été signé le 16 décembre 2014 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par le président de l'Association des régions de France ainsi que par la plupart des organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval.

En amont du segment industriel de la filière, l'enjeu se concentre sur l'amélioration de l'offre de bois brut qui vient alimenter les usines de première transformation. La forêt française étant particulièrement morcelée (75 % de la surface forestière est répartie entre 3,3 millions de propriétaires privés), le regroupement de l'offre et des propriétaires est encouragé par le gouvernement. La LAAF, adoptée en octobre 2014, y contribue d'une part en mettant à la disposition des propriétaires privés un nouvel outil de gestion durable des forêts à l'échelle géographique du massif, le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). La loi crée d'autre part un « **fonds stratégique de la forêt et du bois** » (FSFB) destiné au développement et à l'accompagnement de l'investissement, et tout particulièrement dans l'amont de la filière.

Ces diverses actions visent à contribuer à l'émergence d'entreprises performantes et à l'amélioration des relations entre les différents maillons de la filière afin de fluidifier et de structurer son fonctionnement d'ensemble.

- Programmes de recherche et développement

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) met en œuvre depuis 2005 le financement de la recherche publique sur projets en France. Les projets de recherche fondamentale privilégiés par l'ANR ne correspondent pas toujours aux besoins de la gestion forestière et à l'aval de la filière. De plus, la dispersion des acteurs intervenant dans le secteur de la recherche forestière rend peu lisible le volet de la politique de recherche et développement en France qui pourrait influencer les marchés du bois. Cependant, les grandes lignes de la recherche française sur la forêt peuvent être établies.

À l'amont de la filière, les programmes de recherche se concentrent sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, sur la connaissance fine et régulièrement actualisée de l'état des ressources en biomasse forestière, et sur l'adaptation des forêts françaises au changement climatique. Les résultats de ces recherches, même s'ils sont parfois peu tournés vers l'application

directe, peuvent contribuer à augmenter le niveau de récolte, tout en prenant en compte les objectifs et les contraintes environnementales rencontrées par la forêt française.

À l'aval de la filière, les efforts de recherche sont majoritairement rassemblés autour de deux organismes. D'une part, l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) oriente sa stratégie de recherche et développement vers la valorisation de la ressource (notamment feuillue), la promotion d'un habitat durable, l'accompagnement des entreprises au service de leur croissance et de leur compétitivité. D'autre part, le pôle de compétitivité Xylofutur, situé à proximité du massif résineux des Landes, travaille en collaboration avec les instituts de recherche dans une logique de transfert direct des connaissances aux entreprises. Les projets financés et labellisés portent sur les produits issus du bois massif, les produits issus des fibres et de la chimie verte, la gestion et l'exploitation des forêts cultivées.

À l'avenir, la recherche pourra s'orienter davantage vers l'innovation technologique et organisationnelle, le développement de l'utilisation du feuillu dans la construction et les espaces de vie, et le design permettant de différencier les produits français, selon les axes stratégiques identifiés par le CSF.

L'ensemble de la stratégie forestière française, dont quelques éléments ont été présentés ici, est intégré dans le **Programme National Forêt-Bois** (PNFB), document en cours d'élaboration. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière qui ont axé leurs réflexions sur cinq thèmes : la gestion durable de la forêt, la recherche et développement pour l'innovation, le fonctionnement économique de la filière, le rayonnement européen et international, et l'intégration de la forêt dans le territoire national. Le PNFB s'inscrit en articulation avec le contrat stratégique de filière.

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence substantielle sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs agissant sur le long terme ou de facteurs conjoncturels ayant un effet sur les marchés à court terme. Six déterminants sont mis en évidence ci-dessous.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France. Le marché le plus impacté est sans nul doute celui du papier et du carton : la consommation de papier journal et d'impression diminue avec les changements sociétaux (utilisation généralisée de supports numériques), et la baisse de la quantité d'emballages utilisés dans le commerce traduit un souci d'économie des ressources partagé par le consommateur et l'industrie.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit aussi par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire national.

- Changement climatique

La forêt française, comme l'ensemble des écosystèmes, est susceptible de subir à moyen et long termes les effets du changement climatique. Cela se traduirait notamment par des maladies des arbres et des incendies de forêt qui peuvent avoir un impact sur la quantité produite et sur la qualité du bois récolté. Afin de faire face à ces événements potentiels futurs, il est nécessaire d'adapter dès à présent les peuplements forestiers au climat de demain, ce qui impliquera à long terme une évolution de la répartition du bois récolté par essence.

3.2. Déterminants de court terme

- Marché du logement et de la construction

La morosité actuelle du marché du logement et de la construction en France ne peut qu'avoir des impacts négatifs sur le marché du bois.

D'une part, les difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment pour la construction de logements neufs continuent à se faire sentir en 2015 après plusieurs années de baisses successives, avec la diminution du nombre de mises en chantier et des permis de construire accordés. Le sous-secteur de la construction en bois se contracte moins que le secteur de la construction dans son ensemble, mais ces fluctuations négatives du marché impactent les fabricants de menuiseries et charpentes, ainsi que – dans une moindre mesure – les entreprises de construction en bois. Cependant, le recours au bois peut être tiré vers le haut par l'isolation thermique des bâtiments de par les propriétés techniques intéressantes du matériau.

D'autre part, la stagnation du marché du logement a des conséquences sur d'autres secteurs du marché du bois. La baisse des transactions immobilières induit une diminution du nombre de déménagements, dont dépendent les marchés de l'ameublement et de l'aménagement intérieur, y compris en bois.

- Conditions météorologiques et événements ponctuels

Les événements météorologiques et climatiques ont un impact sur la gestion de la forêt, les possibilités d'exploitation du bois et les travaux de sylviculture. Cela entraîne des conséquences sur l'ensemble de la filière via la disponibilité du bois brut, son prix et la nécessité de recourir à l'importation pour satisfaire la demande ou à l'exportation pour écouler la production. Ainsi, certaines conditions climatiques peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Au-delà de ces événements saisonniers, l'influence de certains phénomènes climatiques peut s'étendre sur de plus longues périodes. Il peut s'agir de catastrophes naturelles comme les tempêtes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut, destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. Ainsi, les exportations de bois brut (feuillus tempérés et résineux) à destination de la Chine sont passées de moins de 30 000 mètres cubes au début des années 2000 à près de 600 000 mètres cubes en 2014, auxquels il faut ajouter la quantité de bois qui transite par d'autres pays européens, comme la Belgique, et qu'il est aujourd'hui difficile d'estimer.

Cette augmentation traduit l'engouement de la Chine pour la transformation de cette ressource renouvelable qui est actuellement disponible en faible quantité sur le territoire chinois. Elle sera plus abondante à l'avenir, lorsque les programmes de plantations massives engagés par les autorités chinoises auront abouti à des peuplements mûrs.

- Transition énergétique

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance qui devra être relativement rapide portera assez largement sur l'utilisation du bois-énergie, ressource en place et nécessitant peu d'investissements majeurs pour être exploitée (contrairement aux énergies éoliennes et solaires).

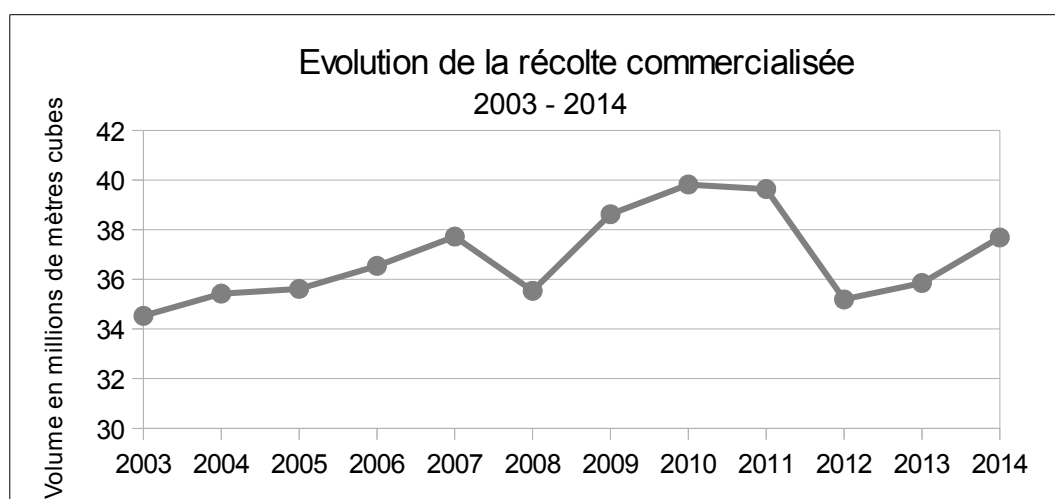
Ces modifications, nécessaires dans le cadre de l'atténuation du changement climatique, ont des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...). Cela a des répercussions indéniables sur les industries qui utilisent les mêmes qualités de bois, comme celles de la pâte à papier ou du panneau, qui doivent faire face à une concurrence nouvelle et accrue dans l'acquisition de leur matière première.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2014, la récolte totale de bois commercialisé s'est élevée à 37,7 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, volume en hausse de 5 % par rapport à 2013. Ce chiffre est équivalent à celui constaté en 2007, juste avant la crise économique et l'épisode exceptionnel qu'a connu la France au niveau sylvicole suite à la tempête de début 2009. La récolte française pourrait donc repartir sur un mouvement de hausse régulier connu entre les années 2003 et 2007, mais cette hypothèse devra être consolidée avec les chiffres de la récolte de 2015, qui seront disponibles dans leur version provisoire en juin 2016.



Source : SSP 2015

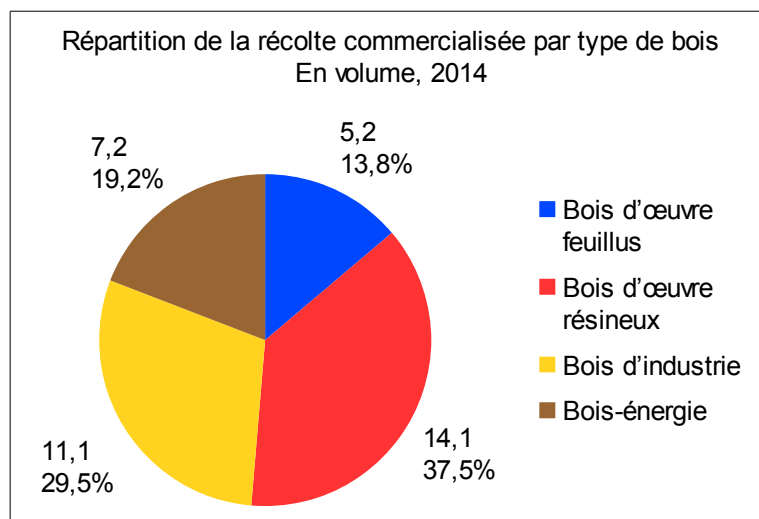
La récolte de bois d'œuvre (grumes et billons) augmente de 4 % en moyenne par rapport à 2013 pour atteindre 19,3 millions de mètres cubes. Cette hausse est plus forte pour la récolte de bois d'œuvre feuillu qui croît de près de 7 % pour atteindre 5,2 millions de mètres cubes (+3 % pour le chêne, +8 % pour le hêtre, +16 % pour le peuplier) mais elle est plus modérée pour la récolte de bois d'œuvre résineux qui atteint, du fait d'une hausse de 3 %, un volume de 14,1 millions de mètres cubes. Les évolutions de la récolte pour les essences résineuses sont de +2 % pour le sapin-épicéa, +8 % pour le douglas, +1 % pour le pin maritime.

La récolte de bois d'industrie commercialisé augmente également en 2014, pour atteindre 11,1 millions de mètres cubes (+7 % par rapport à 2013), et ce pour la première fois depuis 2010, année durant laquelle elle avait connu un pic au-delà de 14 millions de mètres cubes. Cette hausse ne permet cependant pas d'atteindre les valeurs constatées au début de la décennie 2000 qui s'établissaient autour de 12 millions de mètres cubes, notamment du fait de la chute durant plusieurs années de la récolte en bois de trituration (-30 % entre 2010 et 2013).

Enfin, l'augmentation de la récolte de bois-énergie a connu un léger ralentissement avec une hausse de 4 % seulement. La production de plaquettes forestières continue à croître fortement (+25 %). Malgré ce ralentissement de la tendance haussière, le chiffre de la récolte de bois-énergie commercialisé (donc hors bois autoconsommé à des fins énergétiques et échappant à tout circuit de commercialisation) a presque doublé en cinq ans, passant de 3,8 millions de mètres cubes en 2009 à 7,2 millions de mètres cubes en 2014.

Depuis 4 ans, un mouvement tendanciel de changement de destination d'utilisation du bois était observé en faveur du bois-énergie. Les deux évolutions concomitantes constatées en 2014 (hausse de la récolte de bois d'industrie et ralentissement de la hausse de la récolte de bois-énergie) esquissent peut-être une recherche d'équilibre entre ces deux activités économiques qui utilisent le même type de produits forestiers.

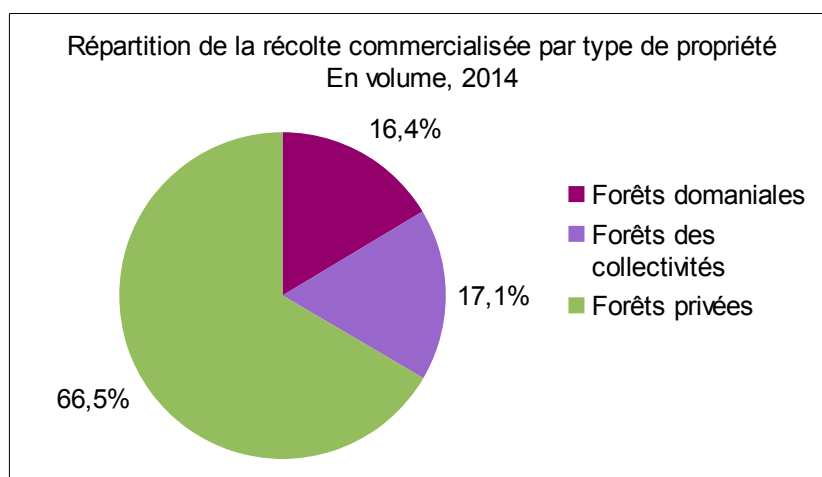
Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (73 % du total) et de bois de trituration (58 % du total) alors qu'elles ne couvrent que 29 % de la surface forestière française, ces pourcentages étant à peu près stables depuis une décennie.



Source : SSP 2015

Les volumes de bois mobilisés en 2014 dans les forêts publiques s'élèvent à 14 Mm3 (en équivalent bois sur pied, EBSP) : 6,2 Mm3 ont été récoltés en forêt domaniale (propriété de l'État) et 7,8 Mm3 sont issus des forêts des collectivités (dont 1,4 Mm3 délivrés gratuitement aux habitants de certaines communes forestières pour leur besoin de chauffage au titre de l'affouage). La récolte est en baisse de 4 % par rapport à 2013 en forêt publique, ce qui traduit un contre-coup par rapport à l'année précédente durant laquelle des invendus des années antérieures avaient trouvé preneurs.

La forêt publique, gérée par l'Office National des Forêts (ONF), contribue donc, avec 12,6 Mm3 commercialisés, à hauteur de 33,4 % à la récolte totale commercialisée (chiffre en nette baisse par rapport à 2013 où il s'établissait 6 points plus haut), bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait que les propriétaires de forêt privée, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois. Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2014, ces organisations rassemblent 2,1 millions d'hectares de forêt, chiffre en augmentation par rapport à 2013, et représentent près de 18,1 % de la récolte nationale de bois, soit 6,81 Mm3 (+3 %).



Source : ONF et SSP 2015

- Mode de vente, prix et chiffre d'affaires

En 2014, dans les forêts publiques, 67 % des volumes ont été vendus sur pied et 33 % ont été commercialisés façonnés et vendus bord de route ou livrés usine. Cette répartition évolue lentement en faveur des volumes vendus façonnés qui ont augmenté de 8,4 %. La vente par le biais de contrats d'approvisionnement en forêts publiques concerne en 2014 3,1 millions de mètres cubes EBSP (dont 68 % proviennent de forêts domaniales), ce qui représente 25 % du total, soit une progression de 16 % par rapport à 2013. Ces deux mouvements (contractualisation et commercialisation de bois façonnés) s'inscrivent dans la stratégie globale de l'ONF.

La hausse généralisée des prix de vente de bois constatée en 2013 se poursuit en 2014, du moins en ce qui concerne le bois issu de forêts publiques. Sur les ventes d'automne, la hausse la plus importante a été constatée pour le pin maritime, notamment pour les plus petites sections (+34 % en moyenne). Les augmentations ont également été sensibles pour le chêne (+15 % en moyenne et +16,3 % pour les bois de qualité moyenne) et pour le hêtre (+16 % en moyenne et +27 % pour le bois de faible section), deux essences dont le prix atteint des niveaux jamais enregistrés depuis le début des années 2000. Les prix ont crû de manière plus modérée pour le sapin (+3 %), l'épicéa (+4 %) et le pin sylvestre (+8 %), avec pour ces trois essences des hausses plus importantes pour le bois d'industrie que pour le bois d'œuvre.

Cette conjoncture économique favorable a conduit à une augmentation du chiffre d'affaires bois de l'ONF de 9 % pour atteindre 527 millions d'euros en 2014. Les coopératives forestières françaises ont elles aussi connu un regain d'activité de + 4,3 % cette année (366 millions d'euros), avec une part du chiffre d'affaires à l'export qui représente 7,9 %.

- Perspectives pour la récolte française

Depuis le début de l'année 2015, les prix pratiqués ont poursuivi leur hausse pour le chêne, pour le pin maritime et pour le pin sylvestre. Ils sont néanmoins en baisse pour le hêtre, le sapin et l'épicéa. Malgré la tendance qui reste orientée de manière favorable dans son ensemble, la mobilisation de bois a diminué début 2015 par rapport à la même période l'année précédente.

La situation économique mondiale est favorable, avec néanmoins des ralentissements économiques survenus récemment aux États-Unis et en Chine, notamment dans le secteur de la construction. L'économie française amorçant une reprise trop légère pour permettre au secteur de la construction de se dynamiser, l'amélioration potentielle de la conjoncture française peut provenir d'une part de la croissance de la part du bois dans les activités de construction ou de production d'énergie, et d'autre part, d'une exportation accrue de grumes et de sciages feuillus.

- Les échanges extérieurs de matière première

La matière première bois échangée est principalement constituée de bois ronds (grumes et bois de trituration). Le solde commercial des échanges de bois ronds est positif en France depuis 2009 du fait de la baisse des importations constatée suite à la crise économique mondiale. Il progresse légèrement sur l'année 2013 (+1,6 %) pour atteindre 157 millions d'euros. Cette amélioration de la balance commerciale se fait à la faveur d'une augmentation sensible des exportations (+7,5 % en valeur) qui compense une hausse importante des importations (+16 % en valeur), première hausse constatée depuis 2010, preuve d'une légère reprise de l'activité industrielle qui ne parvient pas à s'approvisionner en France.

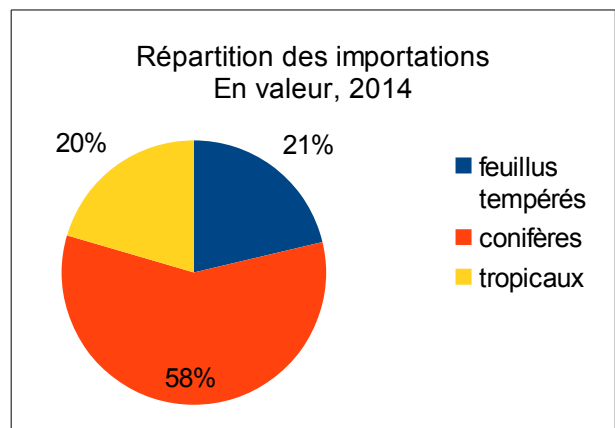
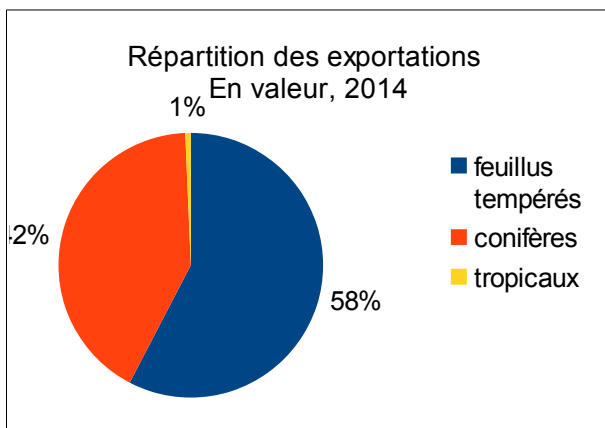
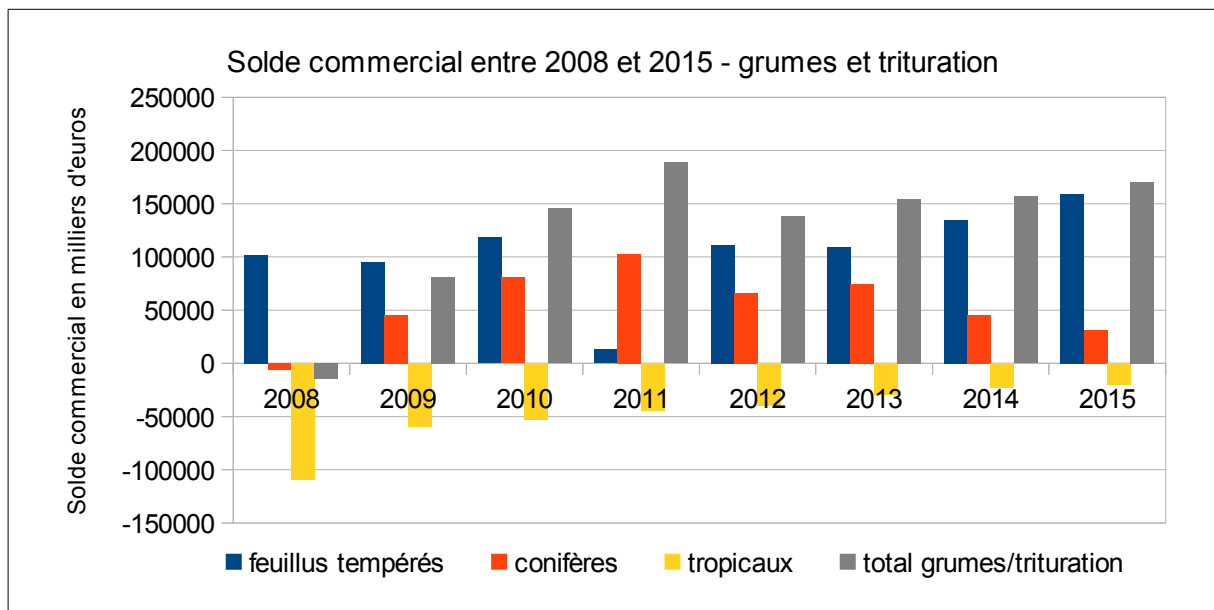
Les *feuillus tempérés* contribuent positivement à la balance commerciale globale de bois ronds. Le solde commercial fait un bond de près de 24 % en 2014 pour ces essences, du fait d'une augmentation de 23 % des exportations notamment grâce aux grumes de chêne dont les exportations ont crû de 78 % en un an. Les importations sont également en hausse de plus de 20 % pour l'ensemble des essences de feuillus. La conjoncture continue à s'orienter favorablement au début de l'année 2015 avec une nouvelle hausse des importations et des exportations de bois ronds feuillus.

L'excédent commercial apporté par les échanges de bois ronds de *conifères* diminue de manière importante en 2014, atteignant, avec 45,3 millions d'euros (-40 % par rapport à 2013), un niveau équivalent à celui de l'année 2009. Cette chute brutale s'explique par une baisse des exportations de près de 9 % et par une hausse de 35 % des importations, preuve d'une reprise de l'activité non satisfaite par le bois mobilisé en France.

Le déficit créé par les échanges de bois ronds *tropicaux* diminue de manière continue depuis 2008 : il se réduit en 2014 de 21 % pour atteindre -23 millions d'euros, baisse notamment due à celle des importations (-20 %), les exportations étant négligeables. Cette évolution, qui touche particulièrement les grumes, est inéluctable. D'une part, les pays dont provient le bois tropical, que ce soit l'Amérique du Sud, l'Asie ou l'Afrique, privilégient une stratégie de valorisation de leurs ressources forestières et donc un gain local de valeur ajoutée. D'autre part, les pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical et la concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens sont les facteurs d'explication du recul des importations de bois tropicaux.

En valeur, les importations de bois ronds (grumes et bois de trituration) s'élèvent en 2014 à 122 millions d'euros ; les conifères sont prépondérants (58 %) car il s'agit des essences les plus utilisées dans les industries qui consomment du bois en quantité importante, notamment la construction.

Les exportations de bois ronds représentent 279 millions d'euros en 2014, chiffre en hausse de 7 % par rapport à 2013. L'Union Européenne reste le premier client de la France pour le bois rond (notamment grâce à la demande de la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne) et absorbe 71 % des exportations. La Chine monte en puissance ces dernières années ; elle a reçu en 2015 21 % des exportations de bois ronds. La situation est encore plus exacerbée pour le chêne, essence pour laquelle ces pourcentages s'établissent respectivement en 2014 à 47 % et 43 % (contre 55 % et 35 % seulement un an auparavant, preuve des changements rapides qui touchent le secteur ces dernières années).



B. Bois énergie et politiques de promotion

Du fait des températures hivernales très douces constatées en 2014, la production primaire d'énergie renouvelable à partir de bois a diminué de 12 % en 2014. Elle atteint donc 8,7 Mtep, soit 54 % de la production primaire d'énergie renouvelable thermique : ce pourcentage était bien plus élevé il y a une dizaine d'années, du fait du développement rapide de nouvelles filières comme les pompes à chaleur et les biocarburants. Cette énergie est utilisée à 95 % pour la production de chaleur et à 5 % pour la production d'électricité.

Sur le volet de la *production de chaleur*, la quantité de chaleur produite grâce à la ressource en bois a fortement diminué en 2013 pour atteindre 8,7 millions de tep (-12 % par rapport à 2013). Cette chute importante s'explique par les températures clémentes observées en hiver et donc les besoins moindres des ménages, qui absorbent 70 % du bois-énergie consommé en France et qui peuvent facilement adapter leur consommation de bois. Cette diminution a été constatée malgré l'augmentation de 4 % des ventes d'appareils de chauffage au bois par rapport à 2013, portant à 42 % la part des logements individuels équipés d'un appareil de ce type.

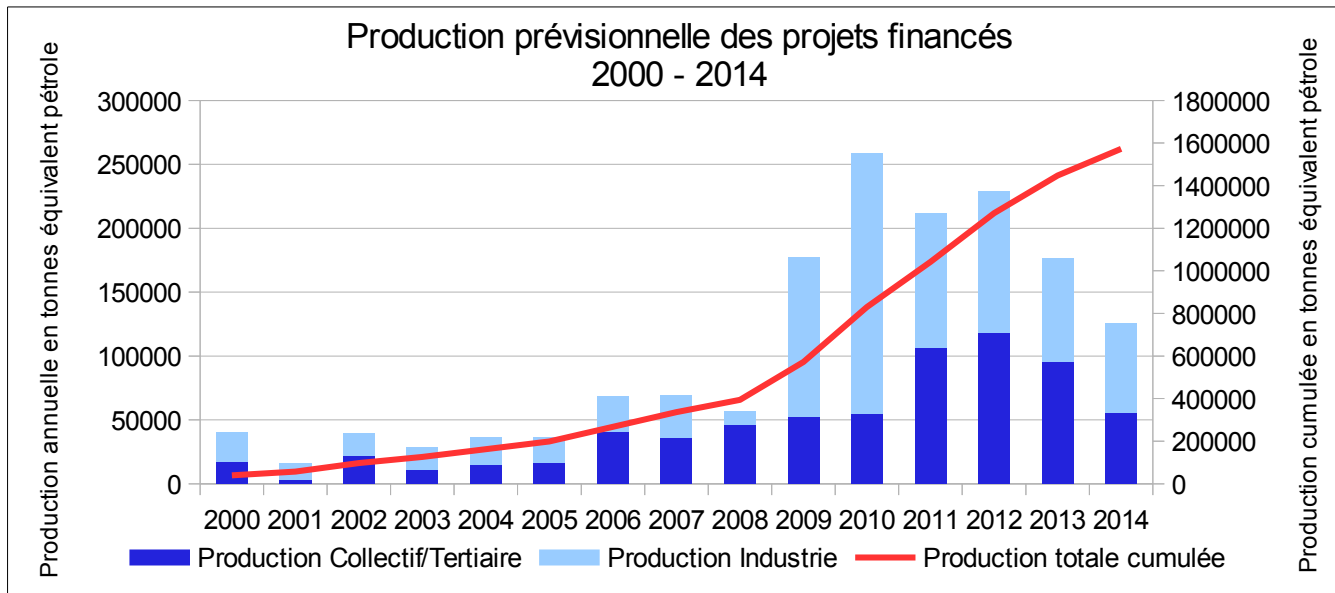
Les aides publiques visant à encourager l'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur en France se concentrent sur les acteurs industriels et sur le secteur du collectif/tertiaire. Cette politique de promotion du bois-énergie et des énergies renouvelables en général s'est traduite notamment par la création d'un Fond Chaleur Biomasse en 2009. Ce dispositif, qui consiste en des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable, est fortement orienté vers la contribution du bois dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables mais il concerne également l'énergie solaire et la géothermie. Les crédits alloués à ce Fonds vont être doublés pour atteindre à partir de 2017 un montant annuel de 420 millions d'euros.

Entre 2009 et 2014, ce Fonds a soutenu le développement de 640 chaufferies biomasse (de plus de 100 tep/an chacune), pour une production totale de 1,1 million de tep/an, correspondant à une consommation de plus de 5 millions de tonnes de biomasse. Parmi ces installations, 113 projets, produisant plus de 600 000 tep/an, ont été sélectionnés par le biais d'un appel à projet « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT), qui concerne des chaufferies d'une capacité plus importante (>1 000 tep/an) souvent portées par des acteurs du secteur industriel qui possèdent la ressource sur leur site (agroalimentaire, industries du bois, papetiers...).

En complément, des co-financements entre l'ADEME et les Régions ont soutenu financièrement plus de 1 500 installations de production de chaleur à partir de biomasse.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité de production financée par l'ensemble de ces programmes depuis 2000. La montée en puissance des investissements est nette depuis le lancement du Fonds Chaleur, même si cette tendance semble ralentir depuis 2 ans. Les projets dans l'industrie et les projets dans les secteurs collectifs et tertiaires représentent respectivement 56 % et 44 % de la production subventionnée en 2014.

Ces chiffres correspondent aux productions prévisionnelles étant donné qu'il y a un délai d'environ 2 ans entre l'octroi d'un financement et la mise en fonctionnement effective de l'installation de chauffage, et que certains projets sont abandonnés en cours de route. La production prévisionnelle financée annuellement se lit sur l'échelle de gauche, et la production cumulée depuis le début des programmes de financement s'inscrit sur l'échelle de droite.



Sur le volet de la *production d'électricité* à partir de bois, les évolutions annuelles de la situation sont négligeables. Le développement à grande échelle de production d'électricité à partir de biomasse est facilité entre autres par les appels à projets lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui visent à encourager en particulier les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). Quatre appels à projets ont été initiés en 2003, 2006, 2009 et 2010. L'éligibilité des projets était jugée sur des critères de puissance (seuil minimal par installation entre 3 et 12 MW selon les éditions), de respect de l'environnement (qualité de

l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Au vu de l'ampleur de certains projets, le lancement du programme de 2010 s'est accompagné de la mise en place de cellules régionales sur la biomasse afin de permettre un développement maîtrisé de la collecte de biomasse locale.

Cette politique a permis la montée en puissance de l'utilisation du bois-énergie et a aidé la structuration de la filière d'approvisionnement en biomasse, qu'il s'agisse de plaquettes forestières, de granulés ou de bûches. Ce phénomène est concomitant, et sûrement corrélé, à la hausse des prix du bois-énergie d'origine sylvicole constatée depuis la fin de l'année 2012 et qui se poursuit en 2014. Cette augmentation, qui concerne notamment le bois rond et les plaquettes forestières, présente des disparités régionales importantes qui découlent de l'inégale répartition géographique de la surface forestière et donc de la disponibilité du bois.

Le marché en expansion du bois-énergie présente donc un défi intéressant pour la filière. Ce développement rapide doit cependant s'accompagner d'une mobilisation de bois suffisante pour approvisionner les installations de production d'énergie à partir de biomasse forestière, sous peine de devoir importer une partie de la matière première, pourtant présente sur le territoire national et alourdissant ainsi le déficit commercial de la filière.

Afin d'anticiper ces tensions et d'y trouver une réponse, l'ADEME a mis en place en 2015 un projet nommé « Dynamic Bois » (cf infra : §2) qui vise à sélectionner des groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois notamment à destination énergétique. Ce projet est financé à hauteur de 30 millions d'euros par le Fonds Chaleur.

C. Produits forestiers certifiés

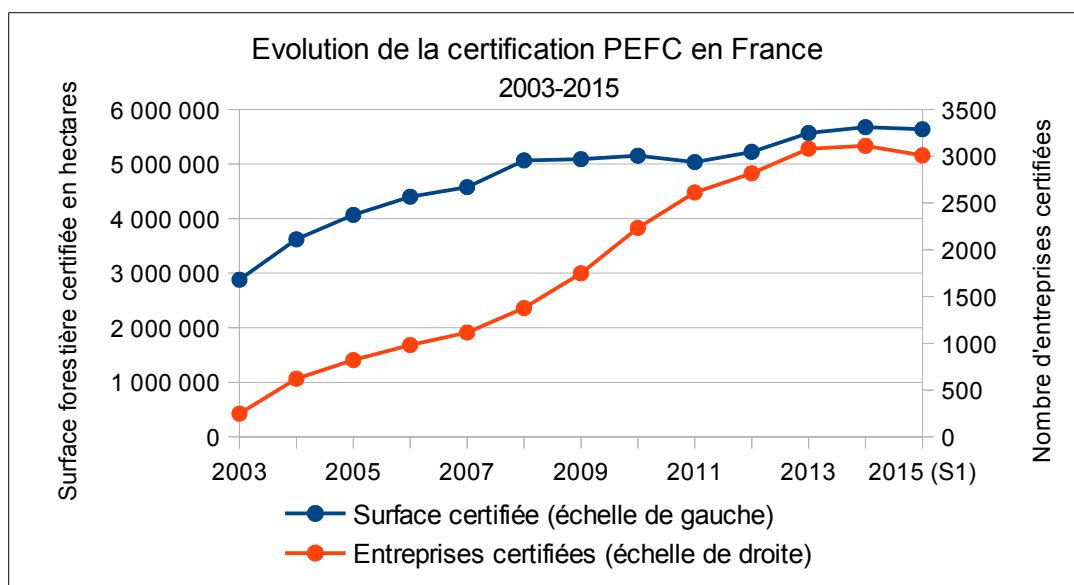
Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France. La certification peut porter, d'une part, sur le mode de gestion des forêts et, d'autre part, sur la chaîne de contrôle des entreprises du secteur, qu'il s'agisse des entreprises d'exploitation forestière ou des industries du bois.

Le standard national de certification par PEFC France, système de certification prédominant en France, est établi depuis 2012 et il sera révisé en 2017.

Actuellement, 5,6 millions d'hectares de forêts sont certifiés en France métropolitaine, soit environ 34 % de la forêt française. Il s'agit à 30 % de forêt domaniale, à 29 % de forêt des collectivités et à 41 % de forêt privée. Il faut ajouter à ce chiffre 2,4 millions d'hectares certifiés en forêt domaniale de Guyane, certification obtenue en 2012.

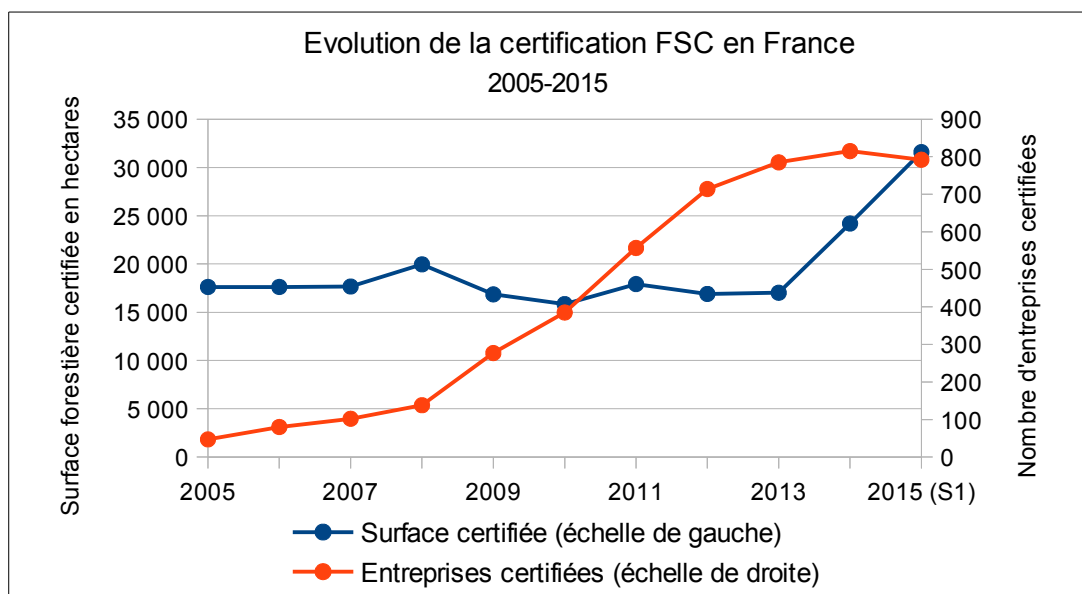
Un peu plus de 3 000 entreprises françaises sont également certifiées PEFC. Elles relèvent à plus de 90 % du secteur industriel : les domaines du papier-carton (distributeur, imprimerie, pâte et papier), de l'exploitation et du sciage, du négoce et de la seconde transformation pour la construction et l'ameublement sont fortement représentés. L'augmentation du nombre d'entreprises dont la chaîne de contrôle est certifiée PEFC en 2014, qui s'élève à 208 entreprises, est forte mais elle a néanmoins été ralentie par le contexte économique difficile qui a entraîné des fermetures d'entreprises certifiées, notamment pour les entreprises d'exploitation forestière.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la certification PEFC entre 2003 et 2015 (les données pour 2015 ont été arrêtées au 30 juin) en France. Une dynamique indéniable a été suivie depuis 2003 et elle a été plus forte encore après 2008 pour la certification des entreprises. Cependant, la tendance semble ralentir depuis 2013 et l'importance de la certification PEFC en France semble se stabiliser autour de valeurs fixes.



De son côté, FSC France travaille activement à l'élaboration de son propre standard national qui est en cours d'élaboration et sera finalisé en 2016. Il permettra de faciliter la certification de nouveaux propriétaires et gestionnaires.

La certification FSC en France concerne en 2015 moins de 32 000 hectares et près de 800 entreprises. Elle est donc minoritaire sur le territoire français. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des certifications attribuées par FSC France.

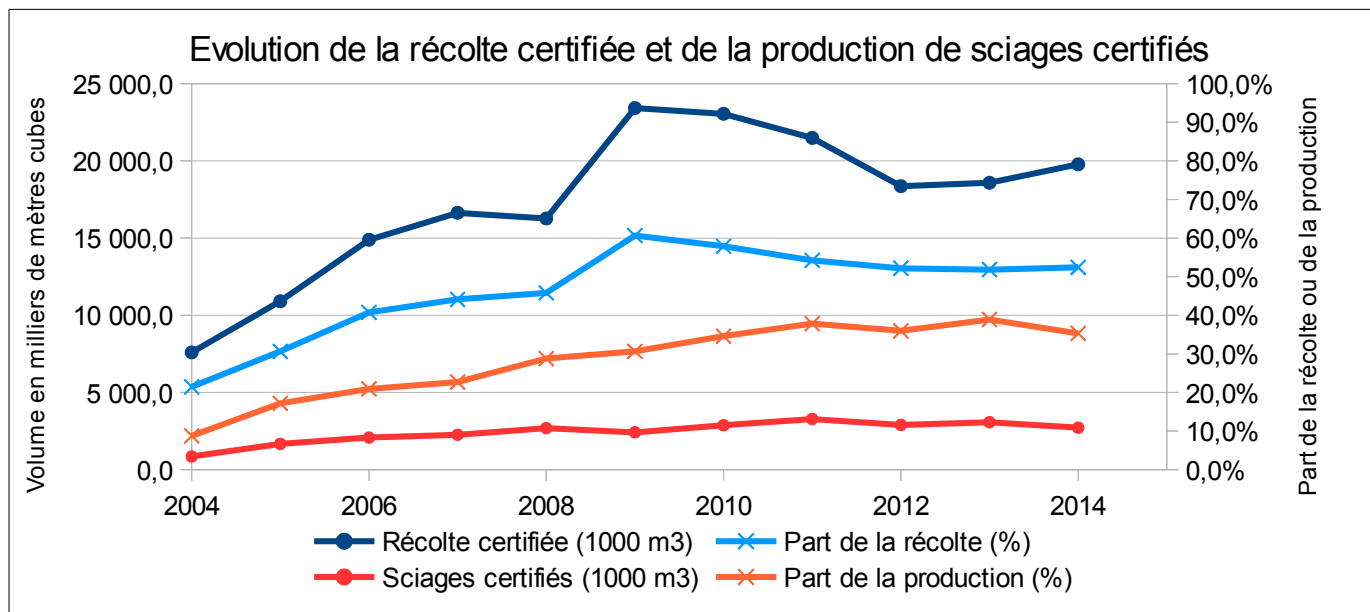


Le graphique suivant présente l'évolution sur une période de 10 ans de l'importance de la certification dans l'exploitation forestière et dans l'activité de sciage en France (les volumes sont représentés sur l'échelle de gauche et le pourcentage sur l'échelle de droite).

L'année 2014 a connu une augmentation de la récolte certifiée qui s'établit à 19,8 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce (+6 % par rapport à 2013). Ainsi, la part du bois certifié dans la récolte totale commercialisée augmente très légèrement après un mouvement continu de baisse depuis 2009 et s'établit à 52,4 %, soit nettement au-dessus des niveaux observés avant la tempête Klaus de début 2009 qui avait provoqué un pic de la récolte certifiée.

En ce qui concerne les sciages certifiés, leur volume diminue en 2014 dans une proportion bien supérieure à la diminution constatée pour la production totale de sciages (-3,4 % pour la

production totale et -12 % pour la production certifiée). Ainsi, la part des sciages certifiés dans la production totale de sciages atteint 35,3 % pour un volume de 2,7 millions de mètres cubes. Une évolution en dent de scies de ces deux paramètres est constatée depuis quelques années, autour de 37 % pour 3 millions de mètres cubes.



Les deux organismes de certification portent leurs efforts sur la communication et l'information auprès de différents publics : les consommateurs qui reconnaissent les labels FSC et PEFC, notamment grâce à leur forte visibilité sur le papier et les emballages ; les acteurs forestiers pour les inciter à la mise en œuvre d'une gestion forestière certifiée ; les entreprises susceptibles de certifier leur chaîne de contrôle, notamment dans le secteur du bâtiment ; les acteurs de la distribution qui peuvent augmenter la mise en valeur des produits certifiés et ainsi accentuer la sensibilisation du grand public ; les acheteurs publics, comme l'État et les collectivités, qui font appel à la certification pour renforcer leur démarche responsable et durable dans la passation de marchés publics.

La certification peut procurer un avantage commercial aux exploitants et entreprises qui y adhèrent, notamment grâce aux préoccupations croissantes de développement durable des consommateurs. La demande de certification, déjà forte dans le papier et l'emballage, pourrait de ce fait se développer dans d'autres secteurs, comme celui des panneaux et de la construction. L'inconvénient de ce succès est l'apparition d'utilisations abusives des labels de certification, phénomène contre lequel PEFC France et FSC France luttent activement pour garantir à leurs adhérents un réel bénéfice.

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Selon la reconnaissance donnée à la certification dans le cadre de l'exigence de mettre en place un système de diligence raisonnée, la certification pourrait faciliter la conformité des entreprises certifiées avec la législation européenne, et leur donner un avantage sur le marché du bois en France. Pour faire du RBUE un levier favorable à la certification forestière, PEFC France a par exemple fait évoluer ses règles de chaîne de contrôle et édité une brochure à l'attention des entreprises certifiées pour les sensibiliser à cette nouvelle réglementation.

D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée

- Fabrication de meubles et sièges en bois

L'activité de fabrication de meubles tous matériaux confondus (bois, métal, plastique) et destinés à la fois à un public professionnel (bureaux, armoires de bureau, meubles de magasin) et à un usage domestique (meubles et sièges d'aménagement intérieur ou extérieur) a diminué en 2014 avec une baisse des facturations de ces entreprises de plus de 3 % (pour atteindre 4,5 milliards d'euros). Le marché avait déjà connu des baisses d'activité depuis plusieurs années, mais ce mouvement semble ralentir.

Les meubles fabriqués en bois suivent inexorablement cette tendance générale : en 2013, les facturations des entreprises positionnées sur ce marché avaient suivi la baisse du secteur de l'ameublement en général, mis à part pour les meubles de cuisine. Le dynamisme de ces activités étant clairement lié à celui des transactions immobilières et des constructions neuves, les difficultés rencontrées en 2013 s'expliquent notamment par la morosité du secteur du logement qui perdurent en 2014 et 2015.

Les meubles et les sièges en bois font partie des secteurs les plus déficitaires de la filière bois puisque, avec près de -2,2 milliards d'euros, ils contribuent fortement au déficit de la filière, qui s'est établi à -5,8 milliards d'euros en 2014. Après une amélioration notable en 2013 du fait de la baisse importante des importations, le déficit dû à cette branche particulière de la filière a de nouveau été creusé au cours de l'année 2014.

Cette augmentation a été provoquée par la légère reprise des importations et par une diminution des exportations, suivant une tendance amorcée en 2008 mais dont le rythme semble ralentir.

Ces évolutions sont constatées pour l'ensemble des produits échangés, avec une exception notable pour les meubles de bureaux et de cuisine en bois, produits dont les balances commerciales s'améliorent respectivement de 8 % et 2 % en un an.

En valeur, les exportations françaises sont à 45 % à destination de l'Union Européenne pour les sièges en bois et ce chiffre s'élève à 55 % pour les meubles en bois. Le reste est, pour la majorité, destiné à la Suisse (qui absorbe 20 % des exportations de sièges et 13 % des meubles exportés) et aux États-Unis (respectivement 12 % et 8 %).

Les sièges et meubles importés en France proviennent, quant à eux, respectivement à 65 % et 76 % de l'Union Européenne (majoritairement d'Italie, d'Allemagne et de Pologne) ; la Chine est également prépondérante dans ces échanges puisqu'elle fournit 23 % des sièges et 13 % des meubles importés en France.

Ces chiffres étant exprimés en valeur, ils ne préjugent pas de la quantité qui est importée, car celle-ci peut être importante malgré une valeur faible dès lors que les sièges et meubles sont de qualité inférieure.

- Fabrication d'éléments en bois pour la construction

Le dynamisme de l'industrie de fabrication de menuiseries, de charpentes et de parquets est fortement dépendant de l'état du marché national de la construction, et son chiffre d'affaires est lié au nombre de mises en chantier annuel. Les produits qui peuvent prendre des parts de marché à d'autres matériaux de construction (l'ossature bois) ou qui sont utilisés dans la réhabilitation de bâtiments (fenêtres) souffrent moins de cette soumission au marché de la construction.

La crise de la construction française, qui a commencé il y a plusieurs années et qui continue en 2015 a donc de nouveau eu des conséquences négatives sur le secteur des parquets, menuiseries et charpentes : après une baisse de 4 % en 2013, le chiffre d'affaires a diminué de 2 % en 2014 pour s'établir en dessous des 2,7 milliards d'euros. La tendance à la baisse de ces dernières années semble donc ralentir légèrement.

Le secteur présente un déficit commercial de 347 millions d'euros en 2014, qui se résorbe de près de 3 % par rapport à 2013 du fait de la nouvelle baisse des importations, conséquence de la crise de la construction qui ralentit les activités de l'ensemble du secteur.

En valeur, les importations proviennent à 84 % de l'Union Européenne qui satisfait en particulier la demande française en bois reconstitué, qui n'est pas produit sur le territoire, et en menuiseries (portes, fenêtres). Les pays de provenance sont notamment la Pologne (17 %), l'Allemagne (17 %), l'Italie (9 %), l'Autriche (7 %) et le Danemark (6 %). Le reste est importé majoritairement depuis la Chine (7 %) et la Malaisie (2 %).

- Emballages en bois (hors emballages en papier-carton)

Après une amélioration de la conjoncture constatée en 2013, les facturations totales opérées par les entreprises de fabrication d'emballages en bois ont progressé de 2,3 % en 2014 par rapport à 2013, pour atteindre près de 2 milliards d'euros.

Le marché de l'emballage en bois est divisé en quatre débouchés principaux, dont la répartition en chiffre d'affaires était la suivante en 2013 : la production de palettes et de caisses-palettes constitue la part de marché la plus importante (37 %), suivie par les ouvrages de tonnellerie (31 %), les emballages pour le transport industriel (21 %) et les emballages légers pour les produits alimentaires (11 %). Cette répartition a peu évolué par rapport à 2012.

Le *secteur des palettes et caisses-palettes* a atteint un chiffre d'affaires de 696 M€ en 2013 (+1 % par rapport à 2012), activité réalisée par environ 650 entreprises. Les fabricants de palettes mettent sur le marché environ 25 % des palettes vendues, qui sont donc des produits neufs. Le reste provient de palettes qui, après avoir été récupérées puis triées pour vérifier leur état, sont réutilisées après une réparation éventuelle. Ces acteurs sont répartis sur le territoire national, les fabricants étant plutôt localisés dans les régions forestières et les reconditionneurs dans les zones à forte activité économique. Le marché est encore relativement atomisé en entreprises de moyenne ou petite taille. Cependant la tendance au regroupement se confirme, les acteurs de dimension nationale, voire internationale, ayant encore augmenté leur part de marché en 2013. Le secteur est lié à la demande en produits industriels et sa vitalité dépend donc entre autres de celle des marchés de la construction (atone en France ces dernières années), de l'automobile (qui connaît une légère reprise) et de la grande distribution.

Ce secteur de production est également déficitaire (-76 millions d'euros en 2014) et la situation se dégrade progressivement depuis 2 ans, du fait d'une franche augmentation des importations en valeur (+10 % en 2 ans). Les importations proviennent à 95 % de l'Union Européenne et en particulier de Belgique (35 %), d'Allemagne (22 %) et d'Espagne (6 %).

Le *secteur des ouvrages de tonnellerie* dégage en 2014 un chiffre d'affaires de 342 M€ (+3 % par rapport à 2013) pour 524 500 fûts (-1,7 %) : l'activité est donc stable par rapport à l'année précédente. L'utilisation plus importante des fûts de plus grande capacité (les grands contenants représentent une production d'un millier de fûts pour un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros), couplée à une activité en baisse sur l'hémisphère sud et la Chine, explique la légère baisse du nombre d'unités vendues.

Les tonneliers français bénéficient toujours de la même reconnaissance à travers le monde : l'activité export représente 66 % de leur activité pour un chiffre d'affaires de 236 millions d'euros (69 %) en 2014. Ainsi, la balance commerciale pour les ouvrages de tonnellerie est fortement excédentaire et la situation est quasiment stable en 2014 par rapport à 2013 : le bénéfice commercial s'élève à 327 millions d'euros (+3 %). Cinq pays absorbent 80 % des ventes françaises d'ouvrages de tonnellerie : la France (qui retrouve une stabilité grâce à une récolte normale), les États-Unis (qui enregistrent pour la deuxième année consécutive une bonne croissance), l'Australie, l'Italie et l'Espagne.

Le *secteur des emballages industriels* (caisses sur mesure et caisses en bois scié, tous volumes), après une légère embellie de la situation en 2012, a connu une baisse d'activité entre 2012 et

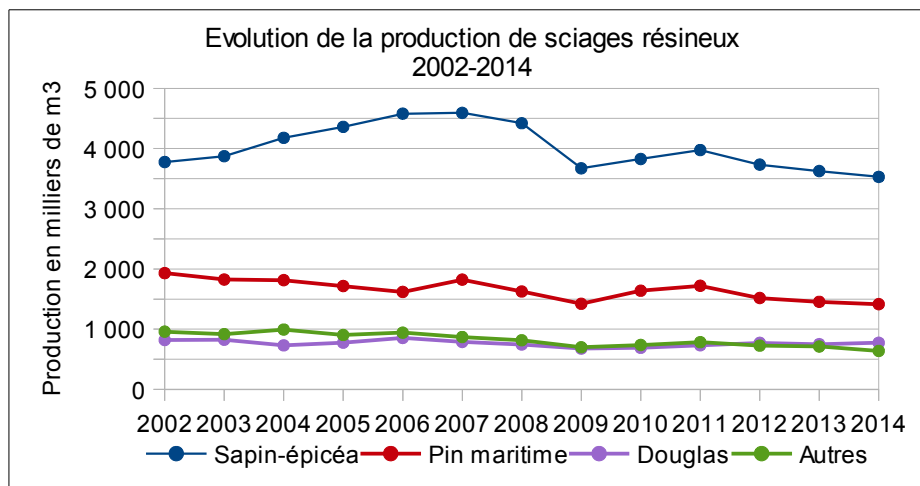
2013, son chiffre d'affaires ayant diminué de 2 % pour atteindre 386 M€. Les entreprises françaises d'emballage industriel en bois, qui regroupent plus de 4000 salariés, travaillent à 90 % pour l'exportation. Les professionnels ont tendance à se regrouper et à diversifier leurs activités en amont ou en aval afin de pouvoir faire face aux réglementations contraignantes régissant les échanges internationaux. Le secteur étant tributaire des fluctuations générales de l'économie française, il pourrait repartir à la hausse en 2015.

Celui des *emballages légers* (cageots, boîtes à fromages et emballages pour fruits et légumes) a, pour sa part, vu son activité annuelle ralentir en 2012 (- 3,5 % pour tomber à 234 M€) et en 2013 (- 3 %). Les conditions climatiques et leur impact sur la production agricole, débouché principal des emballages légers, ainsi que les difficultés connues par l'ostréiculture, utilisatrice de bourriches en bois, expliquent en partie cette baisse. La tendance à l'utilisation de bacs plastiques dans la grande distribution, plus pratiques d'utilisation et réutilisables, renforce ce mouvement.

Les échanges dans l'ensemble sont dynamiques en 2014 pour l'ensemble de ces deux secteurs : si les exportations sont identiques par rapport à l'année 2013, les importations progressent de 12 %, alourdissant ainsi la balance commerciale qui atteint près de -20 millions d'euros.

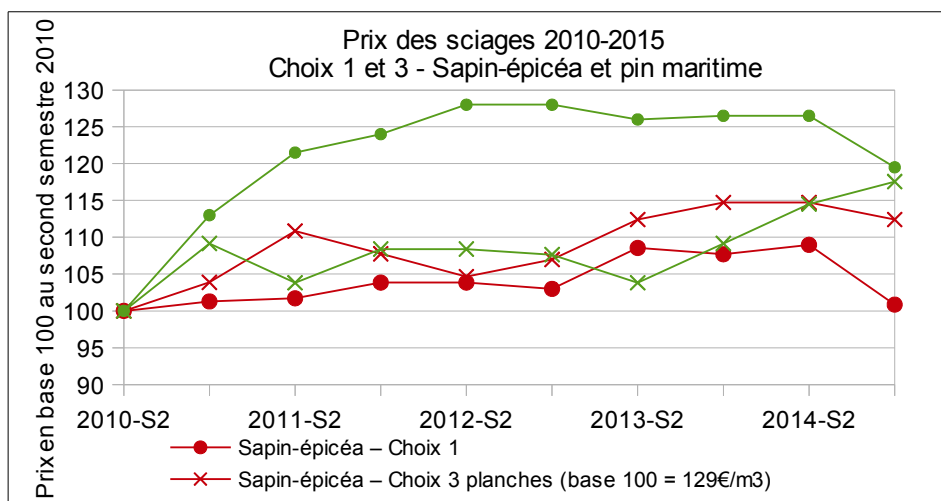
E. Sciages résineux

La production de sciages résineux a légèrement diminué au cours de l'année 2014 (-2,8 %) pour atteindre 6,4 millions de mètres cubes. Cette baisse s'inscrit dans une tendance initiée depuis 2011 : une différence de près de 12 % est observée entre les productions réalisées en 2011 et 2014.



Source : SSP 2015

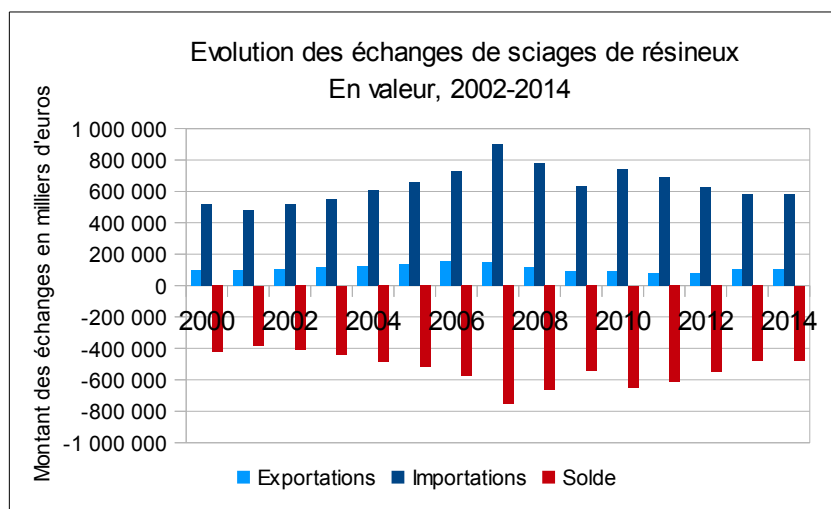
Après des baisses de prix constatées en 2012 et une faible hausse intervenue en 2013, les prix des sciages résineux ont augmenté dans leur ensemble en 2014, avec cependant quelques signes de ralentissement voire de diminution depuis le début de l'année 2015. Ces tendances concernent en particulier les essences et les qualités des sciages les plus produits en France, à savoir les sciages de sapin-épicéa et de pin maritime de choix 2, 3 et 4 : ces deux catégories de produits représentent à elles seules 63 % de la production de sciages résineux en 2014.



Source : CEEB

Les importations de sciages de résineux se sont stabilisées en 2014 à une valeur proche de celle de 2013, année qui avait connu une forte baisse. Elles atteignent donc 583 M€ (+0,5 %) soit 2,1 millions de m3 (-3,4 %). Les exportations évoluent peu également et restent marginales : elles augmentent légèrement en valeur pour atteindre 105 M€ (+4 % par rapport à 2013) mais elles diminuent en volume (-730 000 tonnes, -5 %). La conséquence de ces tendances est une

stabilisation de la balance commerciale en valeur autour de -478 M€ (amélioration minime de 0,2 %) et une nouvelle amélioration du déficit en tonnes, qui atteint -1,5 Mm3 (amélioration de 2,8 %). Cette évolution, associée à la diminution de la production nationale, aboutit au recul de la consommation apparente de sciages résineux d'environ 280 000 mètres cubes.

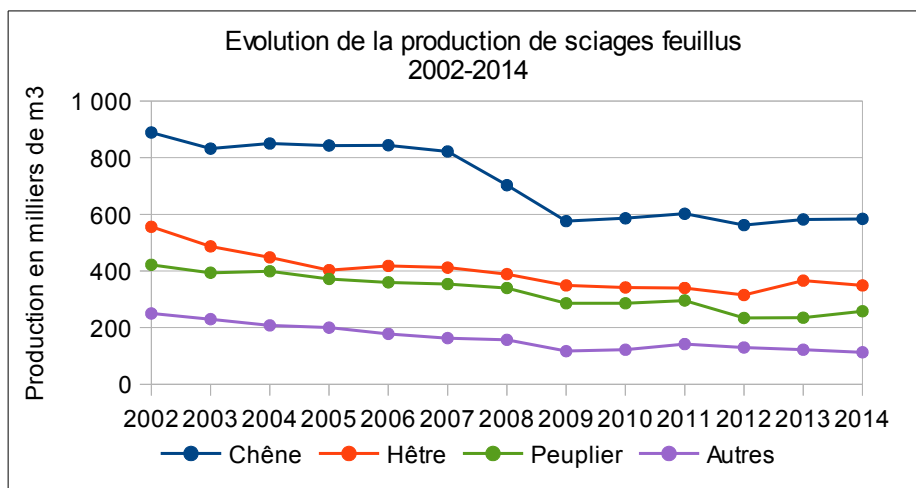


Les importations françaises de sciages de résineux proviennent à 83 % de l'Union Européenne et plus particulièrement d'Allemagne et de Finlande, qui fournissent respectivement 23 % et 19 % de la demande française. Les exportations, même faibles, sont également dirigées en grande majorité vers l'Union Européenne, à 77 %, mais le Maroc et la Tunisie sont également des clients importants.

Les chiffres précédemment cités sont la preuve d'un léger renchérissement des prix des sciages de résineux, notamment pour les produits importés. En effet, les importations de sciages résineux se tournent de plus en plus vers des produits techniques plus élaborés : il s'agit entre autres des lamellés collés, des poutres en I, des bois massifs aboutés, des contre collés, ou des panneaux multi-plis structurels.

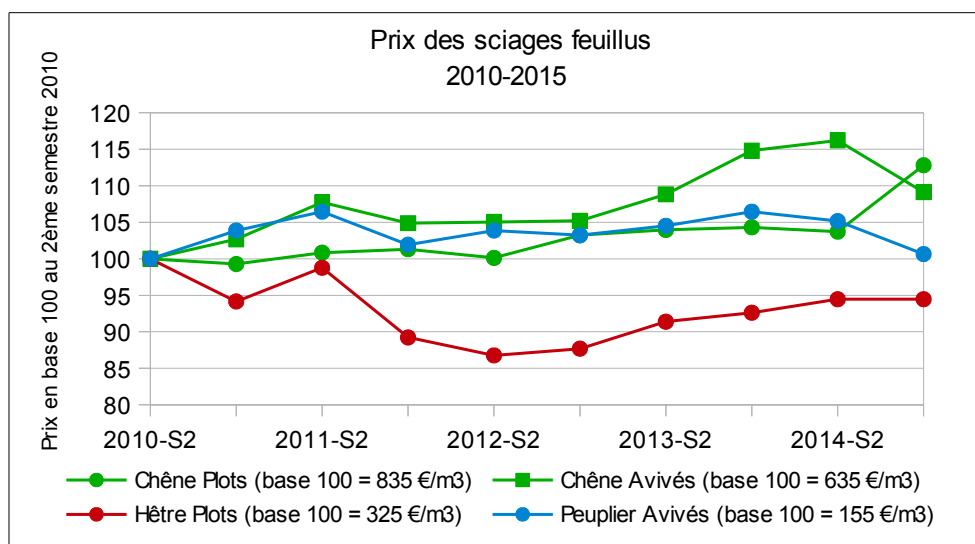
F. Sciages feuillus

La production totale de sciages feuillus s'établit en 2014 à 1,3 millions de mètres cubes, chiffre stable par rapport à 2013. Cette production est couverte à 45 % par les sciages de chêne, à 27 % par ceux de hêtre et à 20 % par les sciages de peuplier.



Source : SSP 2015

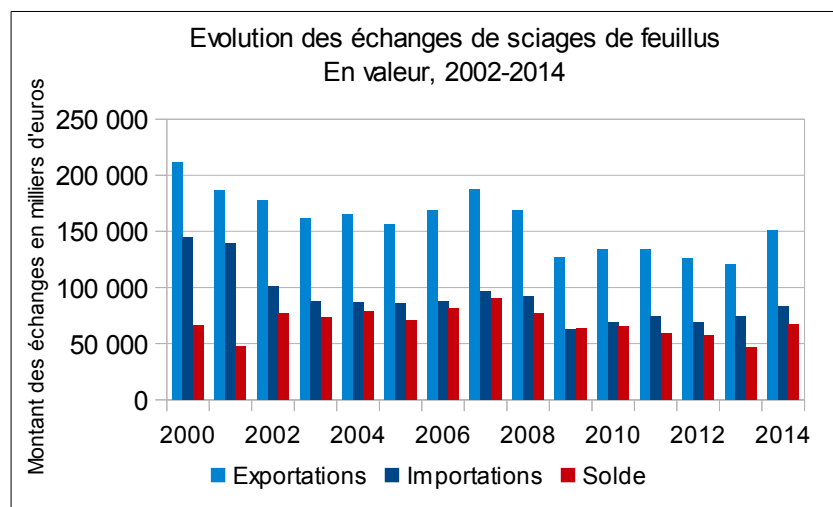
Les prix des sciages de feuillus produits en France ont connu une hausse globale en 2013 et en 2014. Le début de l'année 2015 montre un renversement de cette tendance pour les sciages de qualité inférieure. Cela est illustré par le graphique suivant qui montre l'évolution des prix pour des sciages de choix 1 pour les essences de hêtre et de chêne, ainsi que pour les sciages de peuplier et de chêne de choix 3, quatre produits représentatifs de la production française de sciages feuillus.



Source : CEEB 2015

Le marché international des sciages de feuillus est dynamique même s'il reste largement plus restreint que celui des sciages de résineux : en 2014, les importations ont augmenté tout comme les exportations. L'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés s'est ainsi fortement amélioré pour atteindre 67 M€ (+45 % par rapport à 2013), soit 182 000 tonnes (+31 %). Les premiers chiffres pour 2015 confirment cette tendance, qui s'applique aux sciages de chêne et de hêtre. Néanmoins, les échanges de sciages de peuplier ont été

modérément déficitaires en 2014 après 3 années d'excédent commercial.



Les exportations françaises de sciages de feuillus sont dirigées à 58 % vers l'Union Européenne, et plus particulièrement vers le Royaume-Uni (15 %) et l'Allemagne (11 %). En dehors de l'UE, la Chine (11 %), la Suisse (8 %), l'Algérie (5 %) et le Maroc (4 %) sont des clients importants. En ce qui concerne les importations, l'Allemagne (14 %), la Roumanie (8 %), l'Ukraine (6 %) et les États-Unis (6 %) sont des fournisseurs majeurs.

Dans la continuité d'une tendance initiée en 2007, les importations de sciages de feuillus tropicaux ont connu une nouvelle baisse sensible en 2014, recul plus accentué en valeur (- 10 % pour atteindre 90 M€ et passer pour la première sous les 100 M€) qu'en quantité (-5 % pour atteindre 105 000 tonnes). L'Afrique reste le premier fournisseur de la France représente toujours 42 % des importations françaises en valeur, quand l'Amérique du Sud en fournit 23 % (notamment du fait du Brésil qui reste de loin le plus gros fournisseur d'avivés tropicaux) et l'Asie du Sud-Est 17 %. Ainsi, la typographie des échanges de bois tropicaux se modifie au profit du gain de valeur ajoutée dans les pays producteurs : les grumes et plots sont importés dans une moindre mesure alors que les avivés les ont remplacés dans les achats français de sciages de feuillus tropicaux.

Les débouchés des sciages de feuillus sont nombreux à l'exportation mais les scieurs mènent des actions visant à sécuriser leurs débouchés locaux ou à en trouver de nouveaux, comme les produits de seconde transformation, les traverses ferroviaires (contrat récemment passé avec les gestionnaires des infrastructures ferroviaires) ou encore le bardage.

G. Panneaux dérivés du bois

- Panneaux de fibres et de particules

En 2014, l'activité de fabrication de panneaux de particules a légèrement augmenté (+ 1 % de la production en volume) par rapport à l'année 2013, tendance qui est également constatée pour la production d'OSB (« Oriented Strand Board »). Celle-ci représente moins de 9 % de la production totale de panneaux de particules.

Les exportations de panneaux de particules ont ainsi légèrement augmenté en 2014 pour atteindre 398 M€ (+7 % par rapport à 2013) et retrouver un niveau similaire à celui des années 2011 et 2012. Cela induit une amélioration de la balance commerciale pour ces produits qui s'élève en 2014 à 162 M€ : il s'agit d'une des seules balances commerciales excédentaires de la filière bois

française. Au sein de ce groupe de produits, l'OSB représente 5 % des exportations (soit 20 M€) et 21 % des importations (soit 49 M€).

L'industrie des panneaux de fibres, quant à elle, a connu une stabilisation de sa production en 2014, qui cache cependant une diminution importante de la production de MDF (« Medium Density Fiberboard »), qui représente près de 80 % de la production. Cette évolution s'explique par une baisse de la capacité de production en MDF qui est principalement constituée de panneaux bruts d'une épaisseur comprise entre 5 et 9 mm destinés à la fabrication de parquets stratifiés.

Ce pan de l'industrie du bois a également vu ses exportations augmenter en 2014 au détriment de ses importations. La balance commerciale s'améliore tout en restant déficitaire : elle atteint -86 M€. Ce déficit commercial est notamment porté par les MDF, qui représente 40 % des exportations et 60 % des importations.

- Panneaux de contreplaqués

En 2014, la production de panneaux de contreplaqués a augmenté d'environ 10 %, avec une part des contreplaqués tropicaux qui reste stable.

L'année 2014 a connu une hausse des exportations en valeur des contreplaqués qui atteignent 134 M€ (+7 % par rapport à 2013). Ce chiffre montre une stabilité autour de 130 M€ depuis 2009, année au cours de laquelle il s'était effondré de plus de 30 %. Une reprise substantielle est constatée en ce qui concerne les importations de contreplaqués, après 3 années consécutives de baisse : le chiffre en valeur atteint 261 M€ (+11 % par rapport à 2013). En conséquence, la balance commerciale pour les contreplaqués se détériore légèrement et atteint -127 M€, après une amélioration en 2013.

Toujours en valeur, les exportations françaises de contreplaqués sont à plus de 90 % à destination de l'Union Européenne (UE) et en particulier de l'Allemagne (21 %), des Pays-Bas (32 %) et du Royaume-Uni (17 %). Les contreplaqués importés, quant à eux, proviennent à 74 % de l'UE dont 9 % depuis l'Allemagne, 13 % depuis l'Espagne, 10 % depuis la Finlande, 8 % depuis l'Italie et 12 % depuis la Belgique, ce dernier chiffre ne facilitant pas l'identification du pays réel de provenance du fait des nombreux échanges qui transitent dans les ports belges. En dehors de l'UE, les importations proviennent également de Chine (12 %) et de Russie (4 %).

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Consommation apparente stationnaire mais accélération de la production

La légère amélioration du contexte économique exposée en première partie du présent document s'est accompagnée d'une quasi-stagnation de la consommation apparente de papiers et cartons, qui s'est élevée en France à 8,9 millions de tonnes sur l'année 2014 (- 0,1 %). Cette quasi-stabilité intervient après un recul de la consommation des papiers et cartons de 3,1 % en 2013 et de 5 % en 2012.

Avec près de 8,2 Mt, le volume de papiers et cartons produit en 2014 enregistre une hausse de 1,8 % par rapport à 2013, année au cours de laquelle la production avait légèrement diminué (- 0,7 %). En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit s'est légèrement contracté en 2014 (- 2,6 %) et avoisine 1,65 Mt, ceci en raison de la fermeture d'un site de production de pâte thermomécanique début 2014.

Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons.

Les papiers à usages graphiques sont, comme en 2013, les seuls dont la production s'est contractée en 2014, avec un recul de 7,5 %. Parmi ces produits, le segment des papiers d'impression-écriture a été marqué par l'arrêt d'un site de production début 2014, situation plus que compensée par le redémarrage d'une usine mi-2013, de sorte que la hausse de la production s'élève à + 3,6 %.

Soutenue par une bonne utilisation de l'outil de production et par le redémarrage en fin d'année 2013 de deux usines, la production des papiers et cartons d'emballage affiche une forte progression en 2014 (+ 8,7 %). Au sein de cet ensemble, la production des papiers d'emballage souple et des cartons progresse respectivement de 2,2 % et 2,5 % en 2014, du fait d'un meilleur taux d'utilisation des capacités.

La hausse de la demande en Europe, ainsi que le redémarrage de deux sites de production fin 2013, ont profité à la production nationale de papiers pour ondulé qui a, de ce fait, fortement augmenté en 2014 (+ 10,5 %).

La production de papiers d'hygiène s'inscrit sur la même tendance haussière, avec une augmentation du volume de + 2,0 % par rapport à 2013.

Au niveau européen, la production globale de papiers et cartons a légèrement diminué en 2014 (- 0,3 %), et ce en dépit des augmentations de production constatées pour certains produits en Allemagne (+ 0,6 %) et en Belgique (+ 3,2 %).

- Une réduction du déficit de la balance commerciale

En 2014, la stagnation de la consommation de papiers et cartons, conjuguée à une hausse de la production nationale, a conduit à un ralentissement des importations (- 2,8 % après - 5,6 % en 2013) pour atteindre 5,1 Mt.

La structure des importations reste très semblable à celle des années passées. L'essentiel des importations françaises de papiers et cartons provient des membres de l'UE. Les trois principaux partenaires européens restent l'Allemagne (22 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (10 %).

Après un recul en 2013 (- 1,9 %), les exportations françaises de papiers et cartons ont légèrement progressé en 2014 (+ 0,2 %) pour atteindre 4,4 Mt. Cette meilleure tenue des exportations est due exclusivement à l'intensification des exportations des papiers d'emballage et principalement des papiers pour ondulé, dans un contexte d'amélioration de la demande européenne et de renforcement de l'offre française. La part de l'UE dans le total des exportations françaises de papiers et cartons se maintient à 82,3 % en 2014. L'Allemagne reste le principal partenaire (26 %), suivi par l'Espagne (15 %) et l'Italie (11 %).

- Réceptions de bois : une année constituée de deux périodes distinctes

L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2014 environ 7 Mt de bois, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2013. Après une inflexion en 2009, due à l'arrêt d'une usine de forte capacité, combinée au ralentissement consécutif à la crise financière, l'utilisation de bois est en croissance sur la période 2009-2014.

Dans ce contexte, l'année 2014 a été caractérisée durant tout le premier semestre par de fortes difficultés d'approvisionnement en bois des usines de pâte à papier. Cette tension, qui s'est inscrite dans un contexte de prix croissants des bois, a conduit certains sites à des arrêts conjoncturels, ainsi qu'à un recours à l'importation (alors même que la pâte à papier produite en France utilise à plus de 94 % du bois récolté sur le sol national). Cette situation s'est progressivement améliorée au cours du second semestre, et ce pour différentes raisons : les températures clémentes de l'automne et de l'hiver 2014-2015 n'ont pas conduit à une consommation forte de bois destiné à la production d'énergie, les conditions d'exploitation forestière sont demeurées satisfaisantes et la demande des autres industries de première transformation du bois (scieries, panneaux) a été modérée.

Cette amélioration des conditions d'approvisionnement fin 2014 ne doit cependant pas masquer des situations géographiquement très disparates, et des risques de tension qui demeurent aigus dans les régions dont le capital de production forestière a été entamé par des tempêtes durant les années passées.

I. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Un rapport interministériel de prospective a été publié en 2012 et a établi les marchés innovants sur lesquels l'industrie française du bois pourrait se positionner à échéance 2020. Il a mis en évidence l'avance prise par certains pays européens et extra-européens sur des marchés spécifiques : il s'agit entre autres des Etats-Unis et du Japon pour le bois plastique ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse pour le bois contrecollé ; du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas pour le bois densifié.

L'appareil industriel français reste, d'une part, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie. D'autre part, les réglementations demandent certaines évolutions pour faciliter le développement de la production dans ces secteurs.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle. En particulier, le secteur de la chimie du bois est investi : les utilisations dans le domaine de la santé, qui nécessitent d'établir des contacts professionnels avec des interlocuteurs nouveaux comme les laboratoires pharmaceutiques, et dans la chimie de spécialité sont par exemple explorées dans des projets de R&D. De nouveaux liens sont créés pour trouver les fournisseurs et clients appropriés et ainsi déboucher sur des produits industriels innovants à même d'être commercialisés sur de nouveaux marchés.

L'ensemble des acteurs participant à ces projets veillent à ce que les deux phases cruciales que sont l'industrialisation de la production et la commercialisation du produit soient réussies afin de pénétrer ces marchés porteurs et sources de développement économique pour la France.

J. Construction et habitat

La construction de logements en France s'est contractée en 2014 avec une baisse de 10,3 % du nombre de mises en chantier par rapport à 2013 (298 000 au lieu de 332 000) et une diminution encore semblable du nombre de permis de construire délivrés (-12 % pour atteindre 381 100 en 2014). La baisse se poursuit au début de l'année 2015 mais semble ralentir : sur une année glissante de septembre 2014 à août 2015, le nombre de mises en chantier diminue de 4,1 % et le nombre de permis de construire délivrés a chuté à nouveau de 6 %.

La contraction de l'activité a également touché le marché de la construction de locaux non résidentiels en 2014 : dans ce secteur, le nombre de m² mis en chantier en 2013 a diminué de 8,8 % et le nombre de m² autorisés par la délivrance d'un permis de construire a chuté de 12,5 %. Cette évolution touche la construction de locaux pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Un observatoire de la construction en bois réalise des études tous les deux ans sur ce marché spécifique.

En 2014, au sein de ce marché de la construction, 1 984 entreprises ont une activité bois, soit 10 % de moins qu'en 2012. Elles génèrent un chiffre d'affaires de 1,9 milliards d'euros (-13 % par rapport à 2012), qui se concentre sur la construction neuve (77 % du chiffre d'affaires), le reste étant dévolu à la rénovation. Malgré ces baisses, l'activité dans l'extension et la surélévation progresse de 17 % en 2 ans. C'est donc une branche que les industriels français doivent investir fortement.

En part de marché, la construction en bois représente en 2014 10,4 % du secteur de la construction, contre 11,7 % en 2012. Ces constructions en bois sont inégalement réparties géographiquement sur le territoire national : dans les régions de l'Est de la France qui ont une tradition forte de construction en bois, les constructions de maisons individuelles en bois représentent près de 20 % du marché, alors que ce chiffre est inférieur à 6 % dans le Sud-Est.

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des fabricants de contreplaqués (UFC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) et la Tarnaise des Panneaux ;
- les syndicats de l'emballage (SYPAL, SIEL, SEILA et la fédération française de la tonnellerie)
- Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA).

Contact : Mylène Dupas (mylene.dupas@agriculture.gouv.fr)